Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260924-NM24092026DEL02-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 12
votants : 14

L'an deux mille vingt-six
le : vingt-quatre septembre
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 16/09/2026

OBJET :
REHABILITATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER
AVENANT N° 01 – LOT N° 01

N° 2026-24/09-n° 02

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, DANIEL Yoan, RIVALLAN Fabienne, ROCABOY Roland, LORAND Evelyne, Adjoints, BARBE Gildas, DALMASSE David, SOUVRE Marie-Pascale, CHEVALIER Gaëtan, MOISAN Solène, LEMEE Mickaël, RISSEL Aurélie.

ABSENTS : CAILLIBOTTE Danièle (excusée), BARBE Valérie (excusée), MACE Anthony.

SECRETAIRE DE SEANCE : LORAND Evelyne

Pouvoir de vote donné à RIVALLAN Fabienne de ROCABOY Roland et à SOUVRE Marie-Pascale de DALMASSE David.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise TP LELIEVRE pour le lot n° 01.

Le devis porte sur des travaux supplémentaires comprenant des reprises de voirie, de bordures et de réseaux pour un montant de 2 820.10 € HT, soit 3 384.12 euros TTC. Le nouveau marché comprenant cet avenant s'élève à : 32 182.40 € HT, soit 38 618.88 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, avec 14 voix pour (dont 2 pouvoirs), le Conseil Municipal

- EMET un avis favorable à cet avenant.

- VALIDE l'avenant n° 01 d'un montant de 2 820.10 euros HT.

- INDIQUE que les crédits seront inscrits au BP 2026

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance — Evelyne LORAND

Le Maire, — Olivier RIVALLAN